

APPEL À CANDIDATURE

PRIX DE LA FONDATION STÉPHANE BERN POUR L'HISTOIRE

Contexte et conditions de candidature

La Fondation Stéphane Bern *pour l'Histoire et le Patrimoine* a souhaité créer un « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire » d'un montant de 5000 euros, décerné chaque année et destiné à récompenser un premier ouvrage individuel d'Histoire (en français) édité depuis moins de trois ans à compte d'éditeur, à l'exclusion des romans historiques.

Modalités d'organisation

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du Prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

Constitution des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- une lettre de motivation
- une fiche de présentation succincte de l'ensemble des travaux de l'auteur et particulièrement de l'ouvrage proposé
- le curriculum vitae du candidat
- une attestation sur l'honneur certifiant qu'il s'agit du premier ouvrage du candidat
- l'ouvrage sous sa forme aboutie en dix exemplaires

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer sous forme postale, au plus tard le mardi 17 septembre 2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine – Institut de France
Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire
23 quai de Conti
75006 PARIS

ou à déposer sur place, contre récépissé, au plus tard à la même date.

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser l'instruction de leur dossier.

Attribution du Prix

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut après délibération du jury présidé par M. Stéphane Bern, et composé de Mme Joëlle Chevé, M. Franck Ferrand, Mme Isabelle Heullant-Donnat, Mme Alexandra Lapierre, Mme Évelyne Lever, M. Jean-Christian Petitfils, M. Éric Roussel, M. Jean Tulard.

Le nom du lauréat sera communiqué le mercredi 11 décembre 2019 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation.

Obligation du lauréat

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière au mois de janvier 2020 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

Contact

tiphaine.jolivet@institutdefrance.fr

01 44 41 87 47

Pour toute autre information : www.institut-de-france.fr